

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-127

OBJET :

*Crèches – Versement des soldes de
subventions 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 1^{er} juillet 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par M. MUDRY Benoît à M. VINET Philippe.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 16 décembre 2025 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes :

- Association L'Outa (crèche de Morzine) : 88 000 €
- Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz) : 75 000 €
- AFR des Gets (Les P'tits Gâtions) : 90 000 €
- Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume) : 27 500 €
- Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly) : 49 000 €

Monsieur le Président précise que les montants versés ne correspondaient qu'à 50 % des montants demandés pour 2026 et propose, après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2025, de leur verser le solde de leur subvention dans les conditions suivantes :

- Association L'OUTA (crèche de Morzine) 58 000 €
- Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz) 35 000 €
- AFR des Gets (Les P'tits Gâtions) 90 000 €
- Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume) 27 500 €
- Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly) 49 000 €

Gérald LOMBARD et Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus,
- **charge** Monsieur le Président de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants sont prévus au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

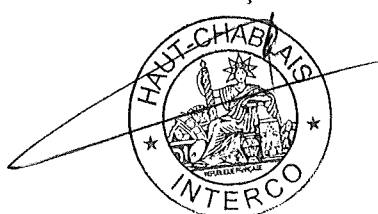
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

